

---

## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE**

### **7 juin 2023**

### **À 20h**

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana tenue à la salle communautaire.

**SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le conseiller, Miguel Roy, siège #1  
Monsieur le conseiller, Simon Roy, siège #2  
Monsieur le conseiller, Éric Arseneault, siège #3  
Madame la conseillère Lucie Crépeault, siège #4  
Monsieur le conseiller Guillaume Bergeron, siège #5  
Monsieur le conseiller Sébastien Morand, siège #6

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Roch

Est également présente, Mme Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière.

---

## **ORDRE DU JOUR**

---

### **1 ADMINISTRATION**

---

- 1.1 Ouverture de la séance et présences
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2023
- 1.4 Passage du Tour de l'Abitibi- Coupe des Nations Junior UCI à St-Mathieu-d'Harricana
- 1.5 18<sup>e</sup> Cyclo-don de la Ressource pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue / Nord du Québec
- 1.6 2<sup>e</sup> colloque annuel du GREMA (Groupe de recherche en écologie de la MRC Abitibi)
- 1.7 Achat de l'église
- 1.8 Constat d'infraction (Adoption de l'entente intermunicipale relative à la gestion des constats d'infraction)
- 1.9 Abroger le comité d'accès à l'information
- 1.10 Nommer personne pour service électronique-Revenu Québec
- 1.11 Nommer fermeture de compte (Banque Nationale)
- 1.12 Nommer fermeture de compte (Caisse Desjardins)
- 1.13 Procuration pour Société Automobile du Québec
- 1.14 Agrandissement du bureau municipal- Subvention PRACIM

### **2 CORRESPONDANCES**

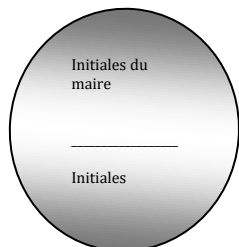
---

- 2.1 Adoption du bordereau de correspondance informative

### **3 FINANCES**

---

- 3.1 Adoption des comptes à payer
- 3.2 École Tétreault- Demande de commandite et offre de publicité
- 3.3 Soumission Offroy pour la téléphonie IP
- 3.4 Dépôt des états comparatifs avril 2023
- 3.5 Travaux d'urgence chemin des Sablières
- 3.6 Offre Telmatik- Système d'alerte à la population



#### 4 PROJET DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

---

#### 5 URBANISME & LÉGISLATIF

---

##### 5.1 Limite de vitesse chemin du Lac-Figuery

#### 6 FORÊT

---

#### 7 VARIA

---

##### 7.1 Prise en charge du maché public par la Municipalité

##### 7.2 Soumission architecte pour le garage municipal

#### 8 PÉRIODE DE QUESTIONS

---

#### 9 LEVÉE DE LA SÉANCE

---

### 1. ADMINISTRATION

#### 1.1 Ouverture de la séance et présences

---

2023-06-101

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller, M. Miguel Roy  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** la séance soit ouverte à 20 h 01

**Adoptée**

#### 1.2 Adoption de l'ordre du jour

---

2023-06-102

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller, M. Sébastien Morand  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER ET D'APPROUVER** l'ordre du jour du 7 juin 2023 tel que présenté en laissant l'item « varia » ouvert.

**Adoptée**

M. Martin Roch, Maire, autorise la période de questions pour les citoyens présents :

- Un citoyen demande pourquoi on ne met pas de l'abat-poussière dans le chemin des Sablières (c'est-à-dire sur l'esker). La situation est expliquée au citoyen.
- Jacques Gagnon mentionne au Conseil, les problèmes de grattage dans le chemin de la Pisciculture.

#### 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2023

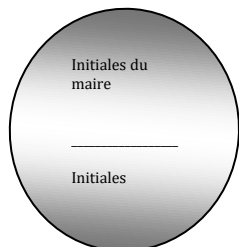
---

2023-06-103

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère, Mme Lucie Crépeault  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2023 tel que rédigé.

**Adoptée**



#### 1.4 Passage du Tour de l'Abitibi- Coupe des Nations Junior UCI à St-Mathieu-d'Harricana

---

2023-06-104

**CONSIDÉRANT** le passage du Tour de l'Abitibi dans la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana le samedi 15 juillet prochain vers 16 h 45;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller, M. Guillaume Bergeron  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ASSURER** la sécurité de tous lors du passage des cyclistes à St-Mathieu-d'Harricana en sécurisant les intersections sur le trajet.

**Adoptée**

#### 1.5 18<sup>e</sup> Cyclo-don de la Ressource pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue / Nord du Québec

---

2023-06-105

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller, M. Guillaume Bergeron  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'AUTORISER** le départ du parcours « Baladeur 12 km » à 14 h 45 de l'église de St-Mathieu-d'Harricana tenue par le 18<sup>e</sup> Cyclo-don de la Ressource pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue/ Nord-du Québec dans notre Municipalité le 26 août 2023.

**Adoptée**

#### 1.6 2<sup>e</sup> colloque annuel du GREMA (Groupe de recherche en écologie de la MRC Abitibi)

---

2023-06-106

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller, M. Simon Roy  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE PAYER** les frais de 30\$ pour l'inscription de M. le maire Martin Roch pour le 2<sup>e</sup> colloque annuel du GREMA qui a eu lieu le 6 juin dernier.

**Adoptée**

#### 1.7 Achat de l'église

---

Le dossier est en cheminement.

#### 1.8 Constat d'infraction (Adoption de l'entente intermunicipale relative à la gestion des constats d'infraction)

---

2023-06-107

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana a différents règlements municipaux qui s'appliquent sur son territoire;

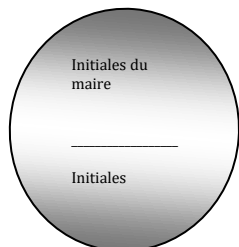
**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana émet des constats d'infraction ou par l'intermédiaire de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville d'Amos a le personnel requis pour faire la gestion des constats d'infraction;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis plusieurs années, une entente sur la gestion des constats d'infraction existe entre les municipalités de la MRC d'Abitibi et qu'il y a lieu de la mettre à jour;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller, M. Éric Arsenault



## ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**DE CONCLURE** une entente relative à la gestion des constats d'infraction avec la Ville d'Amos selon les termes proposés;

**D'AUTORISER** le maire M. Martin Roch et Mme Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana auprès de la Ville d'Amos concernant l'entente intermunicipale relative à la gestion des constats d'infraction.

**Adoptée**

### 1.9 Dissoudre le comité d'accès à l'information

**CONSIDÉRANT** le Décret 744-2023 du gouvernement du Québec en date du 3 mai 2023 concernant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1);

**CONSIDÉRANT QU'**avec ce décret, les municipalités ayant moins de cinquante (50) employés n'ont plus l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller, M. Miguel Roy  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ABROGER** la résolution portant le numéro 2022-11-208 et de dissoudre le comité d'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels qui était prévu à l'article 175 du projet de loi 64, formé de Mme Nathalie Boire, directrice et greffière-trésorière, Mme Lydia Bédard directrice et greffière adjointe et M. Sébastien Morand, conseiller.

**Adoptée**

### 1.10 Nommer personne pour service électronique-Revenu Québec

**ATTENDU QUE** la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana est inscrite aux services électroniques du ministère du Revenu du Québec;

**ATTENDU QUE** ces services sont essentiels à la réalisation de plusieurs transactions avec différentes autorités gouvernementales, tels que les ministères du Revenu, des Affaires municipales et l'Occupation du territoire et du développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de renommer et d'autoriser les représentants de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana afin d'utiliser les services électroniques;

**EN CONSÉQUENCE,**

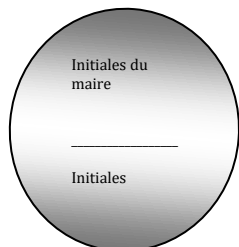
**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller, M. Simon Roy  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** Mme Josée Bouchard, adjointe à la direction (ci-après le représentant), soit autorisée à signer, au nom de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et qu'elle soit autorisée à :

- Inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à *clicSÉQR- Entreprises*;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à *Mon dossier* pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;

2023-06-108

2023-06-109



- Gérer l'accès au portail du *Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales* (PGAMR);
- Remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de *Mon dossier* pour les entreprises notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- Consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution de toutes les obligations fiscales.

**QUE** le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à *clicSÉCUR*.

**Adoptée**

#### 1.11 Nommer fermeture de compte (Banque Nationale)

2023-06-110

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère, Mme Lucie Crépeault  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'AUTORISER** Mme Josée Bouchard, adjointe à la direction à faire la fermeture des comptes non actifs à la Banque Nationale pour la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana.

**Adoptée**

#### 1.12 Nommer fermeture de compte (Caisse Desjardins)

2023-06-111

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller, M. Miguel Roy  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'AUTORISER** Mme Josée Bouchard, adjointe à la direction à faire la fermeture du compte au nom du Comité du 100<sup>E</sup> de St-Mathieu-d'Harricana au <sup>no.</sup> de compte finissant par ...517 et de transférer le solde au compte de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana au <sup>no.</sup> de compte finissant par ...118 .

**Adoptée**

#### 1.13 Procuration pour la Société Automobile du Québec

2023-06-112

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller, M. Sébastien Morand  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

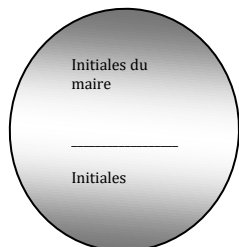
**D'AUTORISER** Mme Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière à faire une procuration pour autoriser M. Simon Simard, responsable des travaux publics à se rendre à la Société de l'assurance automobile du Québec pour la transaction suivante : immatriculation du le tracteur John Deere de la Municipalité.

**Adoptée**

#### 1.14 Agrandissement du bureau municipal- Subvention PRACIM

2023-06-113

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère, Mme Lucie Crépeault



## ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'AUTORISER** Mme Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière à avancer dans le projet de l'agrandissement du bureau municipal et analyse les options possibles.

**Adoptée**

## 2. CORRESPONDANCES

### 2.1 Adoption du bordereau de correspondance informative

2023-06-114

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller, M. Guillaume Bergeron  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le bordereau de correspondance informative tel que présenté.

**Adoptée**

## 3. FINANCES

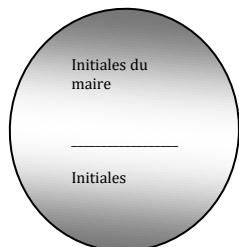
### 3.1 Approbation des comptes payés et à payer

2023-06-115

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller, M. Guillaume Bergeron  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** et **DE PAYER** la liste des chèques suivante, pour un total de 272 459,71\$

No. Chèque	Nom	Montant
C0009042	PROGRAMME PRODUITS HYGIÉNIQUES	70,00\$
C0009043	PETITE CAISSE	500,00\$
C0009045	ADMQ	942,80\$
C0009046	FRAIS DE DÉPLACEMENT	104,72\$
C0009047	ENCOMBRANT	1 000\$
C0009048	FRAIS DE DÉPLACEMENT	89,76\$
C0009049	BETON FORTIN	4 430,08\$
C0009050	BIGUÉ AVOCATS	434,39\$
C0009051	BMR BERGERON & FILLES INC	48,83\$
C0009052	FRAIS DE DÉPLACEMENT	110,21\$
C0009053	BOUTIQUE BUREAU GYVA	642,89\$
C0009054	CANADIAN TIRE	1 378,20\$
C0009055	SERVICE RESSOURCES FINANCIÈRES	392,06\$
C0009056	CENTRE DU CAMION MABO INC.	1 603,99\$
C0009057	COMIK DESING	94,45\$
C0009058	CONSTRUCTION NORDBASE INC	3 334,80\$
C0009059	DANIEL TÉTREAU, CPA INC.	833,57\$
C0009060	DISTRIBUTION SOGITEX/ EQUIPEMENT RIVARD	129,21\$
C0009061	DL & ASSOCIÉS ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN	3 123,16\$
C0009062	ENVIROBI	2 929,56\$
C0009063	EXCAVATION GABRIEL GRAVEL	816,32\$
C0009064	FOSSES SEPTIQUES PROTEC-NATURE INC.	26 490,24\$
C0009065	GESTION DANNY LEMAY ENR.	7 605,60\$
C0009066	H2LAB INC.	315,61\$
C0009067	PROGRAMME PRODUITS HYGIÉNIQUE	69,95\$
C0009068	LOCATION LAUZON AMOS	110,34\$



C0009069	MATÉRIAUX 3+2 LTÉE (LES)	1 093,36\$
C0009070	MICROAGE ABITIBI-TEMISCAMINGUE	188,49\$
C0009071	MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC	39 630,00\$
C0009072	MRC ABITIBI	2 321,74\$
C0009073	FRAIS DE DÉPLACEMENT ET CELLULAIRE	333,40\$
C0009074	PAPETERIE COMMERCIALE	11,48\$
C0009075	PNEUS G.B.M. INC	140,21\$
C0009076	POSTES CANADA	306,25\$
C0009077	PROMUTUEL BORÉALE	1 447,52\$
C0009078	SANIMOS INC.	6 947,00\$
C0009079	SECURIPLUS	258,39\$
C0009080	SEL WARWICK INC.	28 209,12\$
C0009081	SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES GÉN. PAJULA	531,76\$
C0009082	SYLVICULTURE LAVÉRENDRYE INC.	1 304,97\$
C0009083	TRANSPORT KASINA INC	517,39\$
C0009084	TRIONEX INC	41,66\$
C0009085	VILLE D'AMOS	10 241,52\$

**COMPTES PAYÉS PAR ACCÈS D**

L2300033	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	1 137,28\$
L2300034	SUNCOR ENERGY INC.	680,76\$
L2300035	HYDRO-QUÉBEC	3 173,24\$
L2300036	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	64,22\$
L2300037	VISA DESJARDINS	2 819,05\$
L2300038	FABRIQUE DE LA PAROISSE DE ST-MATHIEU	1 300,00\$
L2300039	MINISTÈRE DU REVENU QC	82 434,11\$
L2300040	MINISTÈRE DU REVENU CAN	3 019,20\$
L2300041	ENERGIR	90,22\$

**SALAIRE MOIS DE MAI 2023**

	ÉLUS	4 211,58\$
	EMPLOYÉS	22 405,05\$
<b>Total de comptes à payer</b>		<b>272 459,71\$</b>

Je, soussignée Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées dans la résolution n° 2023-06-115.

\_\_\_\_\_  
Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière

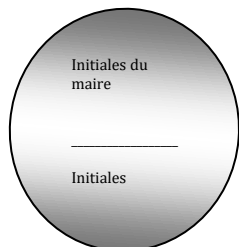
**Adoptée**

**3.2 École Tétreault- Demande de commandite et offre de publicité**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller, M. Miguel Roy  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ACHETER** une publicité au coût de 50 \$ pour financer la soirée théâtre organisée par les élèves l'école Tétreault de La Motte qui aura lieu le jeudi 15 juin 2023.

**Adoptée**



2023-06-117

### 3.3 Soumission Offroy pour la téléphonie IP

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère, Mme Lucie Crépeault  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ACCEPETER** la soumission d'Offroy.ca Technologies de 3 049,03\$ (restructuration du câblage et installation) pour la téléphonie IP du bureau municipal étant donné la fin de l'entente avec la MRC d'Abitibi.

**Adoptée**

### 3.4 Dépôt des états comparatifs avril 2023

Madame Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière, dépose les états comparatifs de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana en date du 30 avril 2023.

### 3.5 Travaux d'urgence chemin des Sablières

M. le Maire Martin Roch ayant décrété son pouvoir d'exception selon l'article 937 du Code municipal du Québec qui permettait de décréter des dépenses et d'octroyer des contrats pour remédier à une situation de force majeure.

À cet égard, Madame Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière, dépose le rapport des dépenses concernant les travaux d'urgence engagés pour remédier aux dommages occasionnés sur le chemin des Sablières en avril 2023, dommages étant occasionnés par le dégel pour un montant de 87 944,50\$.

### 3.6 Offre Telmatik- Système d'alerte à la population

**CONSIDÉRANT** la situation actuelle concernant les feux de forêt dans notre région;

**CONSIDÉRANT** qu'il faut avoir un moyen rapide de rejoindre les citoyens en cas d'urgence;

**CONSIDÉRANT** que le système d'alerte permet aussi d'être informé sur plusieurs points entourant la Municipalité (urgence, travaux, bris, activités, rappels, avis publics, etc.)

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère, Mme Lucie Crépeault  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'IMPLANTER** un système d'alerte à la population pour la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana pour un montant de 350\$ pour l'implantation (frais unique) et de 1 500\$ annuellement pour le service.

**Adoptée**

## 4. PROJET DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

## 5. URBANISME & LÉGISLATIF

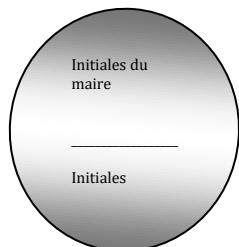
### 5.1 Limite de vitesse chemin du Lac-Figuery

Le sujet est remis à la prochaine séance du conseil.

## 6 FORÊT

2023-06-118





## 7 VARIA

### 7.1 Garage municipal (Dossier numéro 2030262)

2023-06-119

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller, M. Guillaume Bergeron  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'OCTROYER** un contrat de gré à gré à la firme ARTCAD Architectes pour un budget approximatif de 4 100\$ plus les taxes applicables pour les plans de construction d'un nouveau garage municipal.

**Adoptée**

### 7.2 Prise en charge du Marché public par la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana

2023-06-120

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller, M. Miguel Roy  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** La Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana prenne en charge le marché public local qui aura lieu à l'intérieur de l'église à chaque vendredi pour la période estivale et mandate le comité pour une nouvelle utilisation de l'Église afin de s'occuper de l'activité dans son ensemble.

**Adoptée**

## 8 PÉRIODE DE QUESTIONS

Voir le point 1.3.

## 9 LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-06-121

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller, M. Simon Roy  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** la séance soit levée à 21 h 53.

\_\_\_\_\_  
Martin Roch,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Nathalie Boire  
Directrice et greffière-trésorière

**Attestation** : Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Martin Roch, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.